

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« qualité »

insérer le mot :

« cellulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A cet alinéa apparaît la notion de « qualité de l'embryon » il est préférable d'y ajouter le mot « cellulaire »